

## PRODUIT PANEUROPÉEN D'ÉPARGNE-RETRAITE INDIVIDUELLE

### Principes de la politique d'investissement du PEPP

<b>Titre du document</b>	Principes de la politique d'investissement du PEPP
<b>Version du document</b>	1.0



## Table des matières

<b>1. Objectif et champ d'application.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Méthodes de mesure des risques.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Cadre du risque basé sur modèle.....</b>	<b>4</b>
2.1.1. Composants de modélisation.....	4
2.1.2. Mesures quantitatives.....	4
2.1.3. Principaux objectifs du modèle stochastique.....	5
<b>2.2. Surveillance des risques au niveau du portefeuille et des ETF .....</b>	<b>5</b>
2.2.1. Surveillance au niveau des ETF.....	5
2.2.2. Surveillance au niveau du portefeuille .....	6
2.2.3. Considérations relatives au fonctionnement et à la contrepartie.....	6
<b>3. Répartition d'actifs stratégiques.....</b>	<b>7</b>
<b>3.1. Répartition basée sur le cycle de vie .....</b>	<b>7</b>
<b>3.2. Portefeuilles LifeGoals sous-jacents.....</b>	<b>9</b>
<b>3.3. Mise en œuvre de la répartition d'actifs et de la sélection d'ETF .....</b>	<b>9</b>
<b>3.4. Intégration et examen du modèle.....</b>	<b>11</b>
<b>3.5. Mise en œuvre et supervision.....</b>	<b>11</b>
<b>4. Intégration des facteurs ESG.....</b>	<b>12</b>
<b>4.1. Normes d'exclusion.....</b>	<b>12</b>
<b>4.2. Évaluation des caractéristiques ESG.....</b>	<b>13</b>
<b>4.3. Principaux impacts indésirables et interaction.....</b>	<b>13</b>
<b>4.4. Rapports et transparence.....</b>	<b>13</b>
<b>5. Processus de gestion des risques.....</b>	<b>14</b>
<b>5.1. Structure de gouvernance.....</b>	<b>14</b>
<b>5.2. Processus de base .....</b>	<b>14</b>
<b>5.3. Intégration avec le cadre de mesure des risques .....</b>	<b>15</b>

## 1. Objectif et champ d'application

Le présent document sur les principes de la politique d'investissement définit le cadre régissant l'approche d'investissement, la mesure des risques et les principes de gestion des risques appliqués au produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP) LifeGoals, proposé par LifeGoals Financial Services Ltd (« la Société ou LifeGoals »).

Son objectif est d'expliquer clairement comment la Société conçoit, met en œuvre et supervise les stratégies d'investissement du PEPP conformément au Règlement (UE) 2019/1238 et au Règlement délégué (UE) 2021/473.

Le document définit les principes en vertu desquels les décisions d'investissement sont prises et suivies, en assurant la cohérence avec la règle de prudence, les intérêts à long terme des épargnants PEPP et l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les principes de la politique d'investissement s'appliquent à toutes les options d'investissement du PEPP proposées par la Société :

- PEPP de base
- PEPP de croissance
- PEPP agressif

Chaque option d'investissement PEPP suit un cadre d'investissement du cycle de vie qui ajuste progressivement l'exposition aux actifs de croissance (plus risqués) et défensifs à l'approche de la retraite du participant. Grâce à ce cadre, LifeGoals garantit que la gestion des actifs du PEPP reste disciplinée, transparente et en phase avec les objectifs de retraite à long terme de ses épargnants.

Les PEPP n'investissent pas directement dans des titres individuels ; ils acquièrent plutôt une exposition diversifiée au marché par le biais de portefeuilles LifeGoals ESG sous-jacents, qui sont mis en œuvre exclusivement via des ETF conformes aux OPCVM.

Ces portefeuilles représentent des profils risque-rendement distincts et servent de base à la répartition du cycle de vie de chaque PEPP.

Le document couvre :

- Les méthodes et indicateurs quantitatifs de mesure du risque utilisés pour évaluer le risque d'investissement (Section 2) ;
- Les principes de répartition stratégique des actifs définissant la structure du cycle de vie (Section 3) ;
- L'intégration des facteurs ESG dans les décisions d'investissement (Section 4) ;
- Les processus de gestion des risques et le cadre de gouvernance assurant une surveillance continue (Section 5) ;

## 2. Méthodes de mesure des risques

LifeGoals applique à la fois des méthodes quantitatives et qualitatives pour identifier, mesurer et surveiller les risques qui affectent toutes les options d'investissement du PEPP.

La mesure des risques associe deux couches complémentaires :

- a. Un cadre basé sur modèle qui émet des projections à long terme et prospectives de risque et de performance ; et
- b. Un portefeuille et un cadre de surveillance sous-jacent au niveau des ETF qui assure un contrôle et une validation continu du comportement réel du marché.

### 2.1. Cadre du risque basé sur modèle

Le modèle stochastique LifeGoals offre une base quantitative pour évaluer le comportement à long terme d'un portefeuille dans diverses conditions économiques.

Il simule 10 000 scénarios de Monte Carlo indépendants sur un horizon de 40 ans tous les mois et capture les interactions entre les dynamiques d'inflation, de taux d'intérêt et de rendement des actions, et quantifie les résultats de performance potentiels pour chaque phase du cycle de vie du PEPP : accumulation, transition et préservation.

#### 2.1.1. Composants de modélisation

Plus précisément, le modèle stochastique intègre quatre composants étalonnés :

- **Inflation** : procédé à un facteur Vasitek (Ornstein–Uhlenbeck) étalonné selon la norme HICP de la zone euro.
- **Taux d'intérêt** : modèle à taux court de Vasicek adapté à la courbe de rendement zéro coupon AAA de la BCE.
- **Actions** : Mouvement brownien géométrique utilisant les données du portefeuille LifeGoals pour estimer la prime de risque sur actions ( $\lambda$ ) et la volatilité ( $\sigma$ ).
- **Contributions** : flux mensuel déterministe de 100 €.

Ces modèles interagissent de manière dynamique afin de créer des estimations cohérentes pour l'inflation, les taux d'intérêt et les rendements des actifs. Les résultats constituent la base quantitative de la surveillance des risques internes et des informations réglementaires.

#### 2.1.2. Mesures quantitatives

Les indicateurs clés dérivés de ces simulations sont les suivants :

- Probabilité de recouvrement des contributions – probabilité que le capital accumulé soit égal ou supérieur aux contributions ajustées sur l'inflation ;

- Déficit attendu – ampleur moyenne de la perte dans des scénarios défavorables ;
- Rendement attendu – ratio médian du capital cumulé par rapport aux contributions totales ; et
- Mesures de la volatilité et de la dispersion – écart-type et fourchettes en centiles des résultats prévus.

Ces indicateurs sont produits pour chaque option d'investissement PEPP et phase de cycle de vie afin de s'assurer que le risque est évalué conformément à l'horizon temporel et au calendrier de réduction des risques de l'épargnant.

### 2.1.3. Principaux objectifs du modèle stochastique

- Obtenir des rendements ajustés sur l'inflation : Le modèle vise une probabilité d'au moins 80 % de performance supérieure au taux annuel d'inflation sur une phase d'accumulation à 40 ans, garantissant ainsi une croissance réelle des investissements des épargnants tout au long de la période d'épargne.
- Limitation des risques pendant les phases d'accumulation et de versement : Le modèle est conçu pour limiter les pertes potentielles en veillant à ce que la perte prévue à la fin de la phase d'accumulation ne dépasse pas 20 % dans les scénarios soumis à des contraintes (c'est-à-dire au cinquième centile de la distribution). Cela permet de réduire le risque de contre-performance dans des conditions de marché défavorables.
- Protection du capital dans la phase de versement : Pour le PEPP de base, le modèle garantit une probabilité de recouvrement de 92,5 % du capital investi au début de la phase de versement et tout au long de celle-ci. Si la phase d'accumulation restante est inférieure ou égale à 10 ans, le modèle peut viser une probabilité de recouvrement du capital inférieure de 80 %.
- Réduction dynamique des risques : Le modèle stochastique permet une transition progressive des portefeuilles à risque plus élevé vers des portefeuilles à risque plus faible à mesure que l'épargnant approche de l'âge de la retraite, assurant ainsi que le profil de risque est en phase avec l'horizon temporel et l'évolution des conditions du marché.

## 2.2. Surveillance des risques au niveau du portefeuille et des ETF

Les portefeuilles LifeGoals sont surveillés en permanence pour s'assurer que leurs caractéristiques de risque et de rendement restent en phase avec leurs objectifs d'investissement et leurs répartitions stratégiques.

La surveillance s'effectue à la fois au niveau de l'ETF et au niveau du portefeuille global, sous la supervision du Comité d'investissement.

### 2.2.1. Surveillance au niveau de l'ETF

Les caractéristiques de risque de chaque ETF sous-jacent sont examinées de manière continue. Les indicateurs de performance, de volatilité, d'écart de suivi et de diversification sont surveillés pour confirmer que chaque ETF reste dans le cadre de son exposition de marché prévue et maintient un profil de risque cohérent avec son rôle dans le portefeuille. La liquidité et la taille du fonds sont observées pour garantir une profondeur de marché et une négociabilité adéquates. Les scores de durabilité et d'ESG sont également surveillés pour vérifier l'alignement continu avec la politique d'intégration ESG de la Société et les critères d'exclusion.

## 2.2.2. Surveillance au niveau du portefeuille

Au niveau du portefeuille, le risque de marché est évalué par le biais de la volatilité équivalente à la Var (VEV), à partir de laquelle la mesure du risque de marché (MRM) est dérivée conformément à l'Annexe II du Règlement délégué de la Commission (UE) 2017/653 complétant le Règlement PRIIP (UE) n° 1286/2014, afin de s'assurer que chaque portefeuille reste dans sa catégorie de risque maximale prévue.

La fonction de gestion des actifs surveille quotidiennement les données de portefeuille et les caractéristiques de risque, tandis que le Comité d'investissement examine les informations détaillées sur le portefeuille au moins une fois par trimestre et, en pratique, une fois par mois.

## 2.2.3. Considérations relatives au fonctionnement et à la contrepartie

Les risques opérationnels et de contrepartie sont gérés principalement par le biais des ETF OPCVM et de contreparties réputées. La Société s'appuie sur le cadre réglementaire, la transparence et les normes opérationnelles des émetteurs d'ETF, des dépositaires et des plateformes de négociation avec lesquels elle interagit.

Ce processus garantit que les portefeuilles LifeGoals conservent l'équilibre prévu entre risque, rendement et durabilité, ce qui contribue à leur adéquation continue à une utilisation au sein de la structure PEPP.

## 3. Répartition d'actifs stratégiques

Le PEPP LifeGoals est structuré autour d'un cadre d'investissement du cycle de vie qui assure l'alignement du risque du portefeuille en fonction du temps restant avant le départ à la retraite du participant. Ce cadre vise à saisir les opportunités de croissance au cours des premières années, tout en atténuant progressivement les risques à mesure que la retraite approche et que l'horizon d'investissement se raccourcit. L'approche équilibre les deux objectifs de croissance du capital à long terme et de préservation de ce capital, en déplaçant progressivement l'exposition à des actifs de croissance, tels que les actions, vers des catégories d'actifs plus stables, telles que les liquidités et les obligations.

Les trois options d'investissement PEPP diffèrent principalement de par leurs allocations de départ et leur rythme de réduction du risque :

- Le PEPP de base suit une approche d'investissement plus modérée, réduisant progressivement l'exposition aux actions à mesure que le départ à la retraite approche.
- Le PEPP de croissance maintient une exposition plus élevée aux actions pour des horizons plus longs, visant des rendements attendus plus élevés tout en passant progressivement à des portefeuilles à risque moindre.
- Le PEPP agressif, l'option la plus risquée des trois, propose la plus forte répartition d'actions et évolue progressivement vers des portefeuilles moins conservateurs à l'approche de la retraite.

Les trois options investissent exclusivement dans les portefeuilles basés sur ETF LifeGoals, qui servent d'instruments d'investissement sous-jacents.

Chaque option d'investissement PEPP suit son propre calendrier de transition vers des portefeuilles à risque progressivement plus faible en mesure qu'approche l'âge du départ à la retraite, pilotée et validée à l'aide des indicateurs de risque et de performance du modèle stochastique. Le parcours d'investissement de chaque PEPP est divisé en trois phases distinctes, chacune avec un objectif d'investissement spécifique et une répartition de portefeuille en conséquence.

### 3.1. Répartition basée sur le cycle de vie

**Chaque option d'investissement PEPP suit une voie de réduction des risques prédefinie, en phase avec le temps restant avant la retraite de l'épargnant :**

- Phase à haut risque : les portefeuilles sont principalement alloués aux portefeuilles LifeGoals axés sur la prise d'actions, afin de maximiser le potentiel de croissance à long terme.
- Phase de transition : lorsque le participant entre dans la dernière décennie avant la retraite, chaque PEPP commence à réduire l'exposition aux actions et à augmenter la répartition à des actifs à faible volatilité, par le biais de portefeuilles intermédiaires.
- Phase de préservation : la phase de préservation, axée sur la protection du capital, réduit l'exposition aux actions et se concentre sur des actifs défensifs.

# LifeGoals.

Cette structure de cycle de vie garantit que le risque d'investissement diminue au fil du temps, ce qui permet une transition en douceur de l'accumulation à la préservation, et reste cohérent avec le principe de prudence et l'objectif de revenu de retraite du PEPP.

Au fur et à mesure que chaque option d'investissement PEPP approche de l'âge de départ à la retraite, elle évolue progressivement dans une séquence de portefeuilles, représentant chacune un équilibre distinct entre potentiel de croissance et stabilité du capital.

Les portefeuilles dont les allocations en actions sont plus élevées, tels que les portefeuilles Equity ESG ou Aggressive ESG, ciblent l'appréciation du capital sur le long terme et, par conséquent, présentent des attentes plus élevées en matière de risque et de rendement. En revanche, les portefeuilles tels que Balanced ESG et Conservative ESG mettent davantage l'accent sur la génération de revenus et la préservation du capital, ce qui se traduit par une volatilité moindre et des résultats plus stables. La progression entre ces portefeuilles permet à chaque PEPP de suivre un itinéraire clair et structuré qui met en phase la composition des actifs de l'investisseur et le temps restant avant le départ à la retraite.

Les tableaux ci-dessous illustrent les transitions spécifiques et les allocations correspondantes pour chaque option d'investissement PEPP, tandis que de plus amples informations sur les portefeuilles LifeGoals sous-jacents sont fournies dans les sections suivantes.

## PEPP de base

Années avant la retraite	Portefeuille sous-jacent LifeGoals	Actions	Revenu fixe	Liquidités	Alternatives
Plus de 10	Growth ESG	65%	15%	5%	15%
6 à 10	Dynamic ESG	40%	30%	15%	15%
3 à 5	Balanced ESG	30%	40%	15%	15%
Jusqu'à 2	Conservative ESG	20%	35%	40%	5%

## PEPP de croissance

Années avant la retraite	Portefeuille sous-jacent LifeGoals	Actions	Revenu fixe	Liquidités	Alternatives
Plus de 10	Aggressive ESG	80%	10%	5%	5%
7 à 10	Growth ESG	65%	15%	5%	15%
4 à 6	Dynamic ESG	40%	30%	15%	15%
2 à 3	Balanced ESG	30%	40%	15%	15%
Jusqu'à 1	Conservative ESG	20%	35%	40%	5%

## PEPP agressif

Années avant la retraite	Portefeuille sous-jacent LifeGoals	Actions	Revenu fixe	Liquidités	Alternatives
Plus de 10	Equity ESG	100%	0%	0%	0%
7 à 10	Aggressive ESG	80%	10%	5%	5%
4 à 6	Growth ESG	65%	15%	5%	15%
2 à 3	Dynamic ESG	40%	30%	15%	15%
Jusqu'à 1	Balanced ESG	30%	40%	15%	15%

# LifeGoals.

## 3.2. Portefeuilles LifeGoals sous-jacents

Les PEPP mettent en œuvre les phases ci-dessus en obtenant l'exposition de marché pertinente par le biais de portefeuilles LifeGoals préconstruits, chacun représentant un niveau de risque/rendement spécifique.

Chaque portefeuille LifeGoals sous-jacent dispose d'une répartition stratégique établie entre les principales catégories d'actifs : actions, titres à revenu fixe, liquidités et or.

Ces portefeuilles existent indépendamment de la structure PEPP et sont pré-construits pour refléter des niveaux de risque et de rendement distincts.

Par exemple, le portefeuille Equity ESG représente une répartition à haut risque axée sur la croissance, tandis que le portefeuille Conservative ESG représente une répartition défensive mettant davantage l'accent sur la stabilité.

Les allocations d'actifs stratégiques et le profil général des portefeuilles sous-jacents de LifeGoals sont les suivants, classés du risque le plus faible au risque le plus élevé :

Portfolio	Actions	Revenu fixe	Liquidités	Alternatives
<b>Conservative ESG</b>	20%	35%	40%	5%
<b>Balanced ESG</b>	30%	40%	15%	15%
<b>Dynamic ESG</b>	40%	30%	15%	15%
<b>Growth ESG</b>	65%	15%	5%	15%
<b>Aggressive ESG</b>	80%	10%	5%	5%
<b>Equity ESG</b>	100%	0%	0%	0%

Ces expositions sont obtenues par le biais d'une approche fonds de fonds, dans laquelle chaque portefeuille LifeGoals investit dans une sélection diversifiée d'EFT (Exchange-Traded Funds, ou fonds d'investissements cotés en bourse) qui donnent l'exposition souhaitée au marché et à la catégorie d'actifs.

## 3.3. Mise en œuvre de la répartition d'actifs et de la sélection d'ETF

Tous les portefeuilles LifeGoals utilisés dans le cadre du PEPP sont mis en œuvre exclusivement par le biais d'ETF conformes aux OPCVM. Cette approche offre une exposition transparente, diversifiée et liquide aux marchés mondiaux des actions, des titres à revenu fixe et d'autres marchés tout en maintenant des normes réglementaires élevées et une protection des investisseurs.

La sélection des ETF suit un processus structuré visant à garantir que chaque participation répond aux exigences de la Société en matière de qualité financière, de solidité opérationnelle et de cohérence vis-à-vis des objectifs de durabilité. Le processus vise à maintenir la cohérence entre les portefeuilles tout en offrant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux évolutions du marché et à l'innovation des produits.

Lors de l'évaluation de la sphère initiale des ETF éligibles, la Société prend notamment en compte les critères suivants :

- La taille, la liquidité et la rentabilité du fonds, afin de garantir l'accessibilité et la résilience opérationnelle ;
- Les caractéristiques de performance et de risque, en évaluant les rendements historiques, la volatilité et la cohérence par rapport aux attentes de l'indice de référence ;
- L'adéquation régionale et sectorielle, en veillant à ce que chaque ETF assure l'exposition de marché prévue ;
- La transparence et la réputation globale de l'émetteur d'ETF
- La conformité aux normes ESG et d'exclusion, en veillant à la cohérence avec les principes de durabilité de la Société et les objectifs des portefeuilles ESG LifeGoals.

Seuls les ETF qui répondent à ces critères sont considérés comme éligibles à une évaluation plus approfondie.

À partir de la sélection d'ETF éligibles, la Société effectue une expertise comparative vouée à identifier les meilleures options pour chaque catégorie d'actifs ou segment de marché. Cette étape vise à sélectionner l'ETF qui remplit le mieux les objectifs d'investissement du portefeuille tout en maintenant la rentabilité et le respect des normes ESG.

L'évaluation comparative tient compte de la performance de suivi relative, de la stabilité des résultats dans différents environnements de marché et de la qualité de la réplication d'indice. Lorsqu'il existe plusieurs options possibles, la préférence est donnée aux ETF offrant une liquidité supérieure, des prix compétitifs et un historique opérationnel éprouvé.

Afin de minimiser le risque de change, les portefeuilles privilégient l'utilisation d'ETF sous-jacents couverts en euros lorsque des produits adaptés sont disponibles. Par conséquent, la majorité des actifs des portefeuilles LifeGoals sont détenus dans des catégories d'actions couvertes en euros, ce qui garantit que la performance du portefeuille reflète principalement le comportement des catégories d'actifs sous-jacentes plutôt que les fluctuations des taux de change.

Les sélections finales sont examinées et approuvées par le Comité d'investissement, en veillant à ce que chaque ETF ajouté au portefeuille représente l'instrument le plus approprié et le plus fiable pour son exposition prévue.

Tous les groupes d'ETF sont suivis en permanence afin de s'assurer qu'ils restent adaptés à leur rôle prévu dans chaque portefeuille. Ce processus comprend une évaluation régulière de la performance, de la liquidité, de la rentabilité et de la conformité continue aux normes ESG.

Si un ETF ne répond plus aux critères d'investissement ou de durabilité de la Société, en raison d'une performance faible, d'un changement structurel ou d'une dégradation des normes ESG, il fait l'objet d'une analyse par le gestionnaire de portefeuille et il est présenté au Comité d'investissement pour examen. Le cas échéant, un ETF alternatif est identifié et proposé, conformément au processus de sélection décrit ci-dessus.

Le rééquilibrage est effectué automatiquement toutes les semaines, garantissant que les portefeuilles restent étroitement en phase avec leurs cibles de résultats à tout moment. Le processus est exécuté via le système de middle office et de trading propriétaire de LifeGoals, à l'aide de la connectivité API du protocole FIX (Financial Information eXchange) avec les courtiers finaux, et ce sans aucune intervention manuelle.

## 3.4. Intégration et examen du modèle

Le modèle stochastique décrit à la Section 2 prend en charge la détermination et la validation des itinéraires de répartition de cycle de vie.

Il évalue les compromis risque-rendement prévus, les probabilités de retrait et les taux de préservation du capital dans des milliers de scénarios de marché simulés.

Les stratégies de répartition qui en résultent optimisent les rendements attendus à long terme tout en maintenant une protection appropriée contre les baisses de capital à l'approche de la retraite.

Les répartitions stratégiques et les calendriers de cycle de vie sont révisés au moins une fois par an par le Comité d'investissement afin de s'assurer qu'ils sont toujours en phase avec :

- les conditions du marché et les prévisions d'inflation,
- l'appétence au risque définie dans le cadre de gestion des risques, et
- les objectifs à long terme des épargnants PEPP.

## 3.5. Mise en œuvre et supervision de la configuration

Toutes les répartitions sont mises en œuvre par le biais des ETF sous-jacents sélectionnés conformément au processus de sélection et de gouvernance des ETF.

Le Comité d'investissement surveille le respect des allocations cibles, des limites de risque et des normes ESG, en veillant à ce que la composition du portefeuille reste cohérente avec le cadre de répartition d'actifs stratégiques défini.

## 4. Intégration des facteurs ESG

Les portefeuilles LifeGoals utilisés dans le cadre du PEPP appliquent des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au cœur du processus d'investissement.

Chaque portefeuille ESG LifeGoals s'engage à ce qu'au moins 80 % de ses actifs soient investis dans des ETF classés sous l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Cela garantit que la majorité des investissements encouragent des caractéristiques environnementales ou sociales et suivent des pratiques de gouvernance raisonnables.

Une petite partie des portefeuilles peut être investie dans des ETF qui ne sont pas classés sous l'Article 8. Ces participations sont limitées en taille et reflètent les secteurs de marché où les instruments marqués ESG ne sont pas encore disponibles sur une grande échelle. Malgré ces exceptions, les portefeuilles restent principalement investis dans des ETF conformes aux critères ESG (plus de 80 %).

### 4.1. Normes d'exclusion

En tant que structure fonds de fonds, la Société s'efforce de garantir la cohérence dans la manière dont les normes et exclusions de durabilité sont appliquées aux différents portefeuilles et fournisseurs d'ETF par le biais de lesquels elle investit.

Bien que chaque ETF sous-jacent puisse suivre sa propre méthodologie d'indice de référence, l'objectif global est de s'assurer que tous les portefeuilles reflètent une philosophie ESG commune et d'exclure les expositions qui entrent en conflit avec celle-ci.

Chaque portefeuille ESG LifeGoals applique des exclusions par le biais des méthodologies des ETF sous-jacents et de leurs indices de référence.

Les investissements conformes aux critères ESG des portefeuilles excluent :

- Les émetteurs intervenant dans les secteurs des armes controversées, du tabac, de l'extraction de charbon thermique ou de la production d'énergie thermique ;
- Les émetteurs qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des normes internationales équivalentes ;
- Les émetteurs souverains soumis à des sanctions commerciales du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ces exclusions sont contraignantes dans le cadre du processus de sélection des ETF et constituent une composante essentielle de la politique d'investissement.

## 4.2. Évaluation des caractéristiques ESG

La Société utilise des données de durabilité provenant de fournisseurs de données tiers (LSEG/MSCI) pour évaluer et suivre les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des investissements sous-jacents. LSEG fournit des scores ESG indépendants qui permettent d'évaluer la qualité globale de durabilité des ETF détenus au sein de chaque portefeuille.

Chaque portefeuille vise à ce que ses ETF sous-jacents alignés sur les critères ESG aient un score ESG LSEG moyen de 70, ce qui est considéré comme un bon résultat global en matière de durabilité. Les scores supérieurs à 75 sont considérés comme excellents, reflétant de solides performances ESG et des pratiques de gouvernance parmi les holdings sous-jacentes.

## 4.3. Principaux impacts indésirables et interaction

En tant que structure fonds de fonds investissant uniquement par le biais d'ETF, la Société s'appuie sur les pratiques de reporting, d'exclusion et de gestion de PAI (ou Principales Incidences Négatives) des fournisseurs d'ETF sous-jacents. Ces fournisseurs divulguent, gèrent et interagissent avec les PAI (ou Principales Incidences Négatives), notamment les émissions de gaz à effet de serre, les violations des normes internationales et l'exposition à des secteurs controversés, au niveau des émetteurs.

La Société suit ces informations et les prend en compte lors de la sélection ou de l'examen des ETF, en veillant à ce que les portefeuilles restent en phase avec les pratiques d'investissement responsables reconnues. La Société elle-même n'entreprend pas d'interaction directe avec les émetteurs ou n'exerce pas de droits de vote, mais tire parti des activités des fournisseurs d'ETF dans le cadre de son approche ESG globale.

## 4.4. Rapports et transparence

Des informations sur l'intégration ESG, les politiques d'exclusion et les mesures de durabilité sont incluses dans la déclaration d'avantages du PEPP et rendues publiques par le biais du site Web de la Société.

Cela garantit la transparence pour les épargnants et démontre l'adéquation à l'article 41(1)(b) du Règlement (UE) 2019/1238 et aux objectifs plus larges du cadre de financement durable de l'UE.

## 5. Processus de gestion des risques

LifeGoals maintient un cadre structuré pour identifier, contrôler et superviser tous les risques importants liés au PEPP.

Ce cadre intègre les résultats quantitatifs, les principes de répartition stratégique et les normes ESG décrits dans les sections précédentes avec des responsabilités de gouvernance et des procédures de prise de décision clairement définies.

### 5.1. Structure de gouvernance

La surveillance des risques suit le modèle des trois lignes de défense :

1. Gestion de portefeuille : met en œuvre des stratégies d'investissement et assure la conformité avec les limites du portefeuille.
2. Fonction Gestion des risques et Conformité :
  - La fonction Gestion des risques surveille de manière indépendante les expositions aux risques, valide les résultats du modèle stochastique et supervise les limites quantitatives et les indicateurs clés de risque.
  - La fonction Conformité veille au respect des lois, réglementations et politiques internes applicables, notamment en matière de gouvernance des produits, de divulgation et de conformité aux exigences légales, et aux obligations liées à l'ESG en vertu du Règlement PEPP, de la SFDR et des normes techniques associées. Elle vérifie également que tous les rapports réglementaires et les informations fournies aux investisseurs reflètent avec précision les méthodologies approuvées et les indicateurs de risque.
3. Audit interne : examine périodiquement le respect du SIPP, du cadre de gestion des risques et des procédures de gouvernance des modèles.

Le Comité d'investissement supervise la sélection des ETF, la composition du portefeuille et le respect par le Comité des risques de répartition du cycle de vie dérivée du modèle stochastique.

Des réunions sont organisées au moins une fois par trimestre afin d'examiner les performances du portefeuille, les indicateurs de risque, l'adéquation aux normes ESG et la conformité globale aux politiques internes et aux obligations réglementaires.

### 5.2. Processus de base

Les processus fondamentaux qui établissent le contrôle continu des risques sont les suivants :

- **Examen de la répartition d'actifs stratégique** : effectué au moins une fois par trimestre pour s'assurer que la répartition du cycle de vie de chaque PEPP reste en phase avec les objectifs et l'appétence au risque.
- **Surveillance et reporting des risques** : les indicateurs basés sur des modèles sont contrôlés chaque trimestre.

- **Indicateurs clés de risque** : des limites quantitatives et des seuils d'alerte sont maintenus pour les risques clés et, en cas de dépassement, un processus d'escalade et de révision est enclenché.
- **Surveillance ESG** : vérification périodique que les ETF sous-jacents concernés conservent la classification de l'article 8 et respectent les critères internes d'exclusion et de notation.
- **Gouvernance du modèle** : validation de l'étalonnage, contrôle des modifications et documentation.

## 5.3. Intégration avec le cadre de mesure des risques

Les résultats du modèle stochastique et des mesures quantitatives supplémentaires influencent directement les décisions de la Société en matière de gestion des risques.

Ils guident le calendrier de transition du cycle de vie du PEPP, soutiennent les indicateurs clés de risque et veillent à ce que les décisions d'investissement restent conformes au principe de prudence et aux objectifs à long terme des épargnants du PEPP.